

Finance Les 40 milliards d'euros pourraient servir à s'aligner sur les normes britanniques en matière de solvabilité

L'Etat prêt à aider les banques françaises « au cas où »

Un plan de soutien au secteur bancaire de 360 milliards d'euros, dont 40 milliards pour la recapitalisation des établissements : pour qui ? Et pour quoi faire ? Saluée par les marchés financiers, l'ampleur de l'aide publique aux banques françaises a pour effet pervers de relancer la spéculation sur leur solidité, et leur capacité de résistance, face à une crise financière d'une violence inédite.

Pourquoi l'Etat est-il prêt à injecter 40 milliards d'euros de capital dans ces établissements si ceux-ci n'ont aucun problème de solvabilité, ainsi que le martèle depuis des semaines la Banque de France ? Que va-t-on découvrir ? Qui, après le franco-belge Dexia, sauvé de la faillite par l'Etat le 3 octobre, sera le prochain à se présenter au guichet public ?

Sitôt le plan d'action français dévoilé par le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, lundi 13 octobre, les grandes banques se sont efforcées de rassurer. Toutes, déclarèrent-elles de concert, sont restées bénéficiaires malgré la crise, en tout cas à ce jour. Toutes, insistent-elles, affichent de solides ratios financiers attestant de leur robustesse. Les 40 milliards d'euros annoncés par

le gouvernement constituent une enveloppe de précaution, un filet de sécurité.

Pour preuve, les ratios de solvabilité des principaux établissements – ces indicateurs qui rapportent les engagements aux fonds propres – sont supérieurs à 8 %, un niveau jugé très confortable par les autorités de tutelle : 8,6 % respectivement pour Crédit agricole SA et les Caisses d'épargne,

Un plan qui doit servir à financer l'économie

L'essentiel du plan de soutien aux banques françaises, d'un montant de 360 milliards d'euros, est composé d'une garantie des crédits interbancaires (320 milliards). Le ministère des finances, qui en conçu tous les détails, a prévu que l'intégralité de cette somme soit affectée au financement de l'économie, c'est-à-dire à des prêts aux ménages et aux entreprises. A cet effet, une caisse de refinancement sera créée. Elle se financera en émettant des obligations et prêtera l'argent ainsi collecté aux banques. Celles-ci devront passer une convention avec l'Etat, qui leur fixera ses conditions pour financer les particuliers, les entreprises et les collectivités locales.

8,2 % environ pour la Société générale et BNP Paribas, etc.

« Les banques françaises n'ont pas de problème de fonds propres et supportent parfaitement la comparaison avec les banques britanniques, dont la solvabilité [supérieure à 9 %] se mesure différemment », confirme-t-on à la Banque de France.

Attaquée en Bourse lundi, après une méchante rumeur sur d'importantes pertes dans ses activités de marchés et dans sa filiale russe, la Société générale a démenti quelle se trouvait en difficulté et devrait se recapitaliser. La banque assure qu'elle sera bénéficiaire au troisième trimestre, en dépit de son exposition à la banque américaine Lehman Brothers, déclarée en faillite le 15 septembre. Dans un entretien au *Figaro* paru mardi 14 octobre, son directeur général, Frédéric Oudéa, affirme même que « nous n'avons pas besoin d'utiliser le guichet public ».

De son côté, BNP Paribas, tout en laissant entendre qu'elle se montrerait « comme toujours pragmatique » et se réservait « la possibilité d'examiner si certaines dispositions du plan correspondent à l'intérêt de ses clients et de ses actionnaires », a fait savoir qu'elle n'avait aujourd'hui aucun

besoin de capitaux nouveaux. « Nous sommes l'une des banques les plus solides au monde », réaffirme BNP Paribas, qui apparaît, à ce jour, depuis le rachat de son concurrent belgo-néerlandais Fortis, comme l'un des gagnants de la crise financière.

« Ce guichet, tout le monde s'en satisfait, mais personne ne souhaite s'y présenter, c'est un peu le guichet de la honte ! », souligne un banquier. D'autant qu'en contrepartie de son aide, poursuit-il, l'Etat, via M. Sarkozy, avertit qu'il sanctionnera les dirigeants qui ont failli, comme il l'a fait pour Dexia.

Exigences accrues

Cependant, du point de vue des spécialistes du secteur bancaire, aucune banque française, fût-elle très solide, ne peut se permettre de fermer définitivement la porte à l'aide de l'Etat. D'abord, parce que la crise financière devrait se traduire par des exigences accrues de la part des superviseurs, notamment en termes de fonds propres. Ensuite, parce que les recapitalisations massives intervenues dans le secteur bancaire, aux Etats-Unis et en Europe, ont créé de nouvelles références de marché. Les investisseurs en Bourse pourraient bien s'intéresser en priorité aux établisse-

ments les mieux dotés en capital.

« Les prochaines semaines seront décisives, souligne Omar Fall, analyste chez UBS à Londres, si le marché décide que la référence en matière de solvabilité est à plus de 9 % comme en Grande-Bretagne, toutes les banques européennes devront suivre, les banques françaises mais aussi italiennes, espagnoles, etc. »

Dans une étude parue mardi, les analystes de Merrill Lynch saluent la vigueur du plan d'action européen. Ils estiment tout particulièrement que l'apport de capitaux publics pourrait aider les banques à « sécuriser » leurs bilans, en mettant plus de capital en face de leurs engagements. Selon eux, pour réduire « l'effet de levier » dans leurs bilans, les banques européennes pourraient avoir besoin de 132 milliards à... 292 milliards d'euros de capitaux nouveaux ! Ces spécialistes fixent à 10 % minimum le ratio de solvabilité idéal, dont 6 % au moins de fonds propres dits « durs ». Ces nouvelles exigences représenteraient une forte contrainte pour les grandes banques, notamment françaises, qui se trouveraient alors en déficit de capital de plusieurs milliards d'euros chacune ! ■

Le plan français sera financé par de l'endettement

EN PRÉSENTANT, lundi 13 octobre, les grandes lignes du plan français de soutien aux établissements de crédit, le président de la République, Nicolas Sarkozy, a insisté sur l'engagement « considérable » de l'Etat, « de l'ordre de 360 milliards d'euros au total ».

Cet engagement « massif », jugé « comparable », compte tenu des différences de PNB, à celui de l'Allemagne et du Royaume-Uni, se répartit en 320 milliards d'euros pour la garantie interbancaire et 40 milliards d'euros pour la recapitalisation du secteur.

Les pouvoirs publics espèrent que ces sommes colossales resteront largement virtuelles : « Le pari raisonnable que nous faisons est qu'en apportant cette garantie, nous n'aurons pas à la faire jouer », a expliqué le chef de l'Etat. « L'encours total des prêts garantis est plafonné à 320 milliards d'euros. Ce chiffre est un maximum qui ne sera sans doute jamais atteint. Il ne représente en aucun cas un coût pour le contribuable puisqu'il s'agit d'une garantie qui ne jouera qu'en cas de défaillance d'un établissement. En l'absence de défaillance, le contribuable sera gagnant du montant des commissions encaissées sur les garanties souscrites ».

Le projet de loi de finances rectificative déclinant pour la France le plan d'action concerté arrêté le 12 octobre à l'Eurogroupe, prévoit la création de deux « véhicules » spécifiques auxquels l'Etat apporte sa garantie : une « caisse de refinancement », chargée d'alimenter le système bancaire en liquidités, et une société de prises de participation de l'Etat (SPPE), dont la vocation est de participer aux opérations de renforcement ou de stabilisation des fonds propres des organismes financiers.

La caisse de refinancement, dont l'activité sera close le 31 décembre 2009, doit permettre aux banques et aux assurances ayant des fonds propres suffisants de trouver des sources de refinancement à moyen terme, le court

terme relevant de la Banque centrale européenne (BCE). La caisse de refinancement émettra des emprunts garantis par l'Etat pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Autrement dit, elle s'endettera pour pouvoir accorder des prêts aux établissements de crédit.

Ce dispositif, comme celui relatif au renforcement des fonds propres des banques, est assorti de contreparties : ses utilisateurs devront s'engager sur le respect du code de bonne conduite mis en place par le Medef et l'Association française des entreprises privées (Afed) en matière de rémunération des dirigeants, et sur le fait qu'ils financeront l'économie en consentant à leur tour des prêts aux ménages, aux entreprises et aux collectivités territoriales, a précisé, lundi, la ministre de l'économie, Christine Lagarde.

La garantie de l'Etat sera payante et accordée en contrepartie de titres apportés par les établissements financiers, ce « collatéral » devant être constitué de créances de bonne qualité (certains prêts immobiliers, des prêts aux collectivités publiques etc.). On ne sait pas, pour l'instant, combien le dispositif aura d'utilisateurs. La caisse de refinancement lèvera donc de la dette sur les marchés en tant que de besoin. Bercy fera valoir auprès de l'Insee et d'Eurostat que cette dette, émise par une institution financière, ne devrait pas être comptabilisée dans la dette publique.

Quant à la SPPE, détenue à 100 % par l'Etat et créée pour renforcer les fonds propres des organismes financiers et pour monter – si nécessaire – au capital de tel ou tel établissement, elle s'endettera à hauteur de ce qui sera nécessaire. Ses dettes seront comprises dans la dette publique.

Le collectif « financier » qui crée ces deux structures devait être présenté en urgence mardi 14 octobre à l'Assemblée et mercredi 15 au Sénat. Selon Eric Woerth, il n'a aucun impact budgétaire direct ■

CLAIRE GUÉLAUD

ASSURANCE

L'assureur belge Ethias remboursera des obligations liées à Lehman Brothers

L'assureur Ethias a indiqué le 13 octobre qu'il rembourserait ses clients ayant investi dans des obligations liées à la banque américaine en faillite Lehman Brothers soit 92 millions d'euros. Commercialisé en Belgique par Ethias, ce produit financier était émis et garanti par Lehman Brothers.

PUBLICITÉ

JCDecaux renonce à News Outdoor Group

JCDecaux et News Corp ont annoncé le 14 octobre la fin des discussions concernant News Outdoor Group, filiale russe d'affichage mise en vente par Rupert Murdoch. « Les conditions économiques et les conditions des marchés des capitaux ont rendu de plus en plus difficiles [...] un partenariat de cette ampleur », indiquent les sociétés.

Mais qu'est-ce qu'ils ont tous à se retrouver dans une banque qui n'est pas comme les autres, qui n'est pas connue partout. C'est un choix ?



Tous concernés, comme notre banquier. L'avenir est aux valeurs qui ont la vie dure, comme le partage, la solidarité, le sens des responsabilités, le sens de l'engagement. Ce qui explique l'engouement pour la vie associative, la conscience humanitaire, écologique, le désir de « faire quelque chose ». L'époque est aux alternatives économiques durables. Ce qui explique l'efficacité des groupements et coopératives, de « l'entreprendre autrement ». À la croisée des chemins de l'humanisme et de l'efficacité économique, il y a le Crédit Coopératif, banquier n°1 des finances solidaires. À tous ses clients, associations, entreprises, et aussi particuliers qui partagent les mêmes valeurs, il prouve chaque jour que l'on peut être à la fois un banquier à part entière, et un banquier à part. www.credit-cooperatif.coop

GRUPE BANQUE POPULAIRE


**CREDIT
COOPERATIF**